



Non prélevé depuis 8 mois.

Par **Samily**, le **17/05/2008** à **19:27**

Je suis apprenti dans un CFA où je reste la semaine en internat lors de mes périodes de cours. J'ai des frais de pension chaque mois qui devaient être prélevés chaque mois. Mais je ne me suis pas aperçu que depuis 8 mois aucun prélèvement n'avait été effectué suite à un oubli du trésorier. C'est pourquoi, aujourd'hui il me réclame la somme de 1000€, à payer en une mensualité d'environ 350€ et le restant le mois prochain. Mais comment faire avec une paie d'apprenti et des frais divers ? Ont-ils le droit de faire cela alors que l'erreur vient de leur part ? Ai-je un autre recours que ce paiement ?

Par **JamesEraser**, le **17/05/2008** à **20:05**

Le mieux est de demander la mise en place d'un protocole transactionnel amiable avec le trésorier pour des prélèvements plus souples. Mais tout de même, vous connaissiez la contrepartie de l'hébergement et vous n'avez prévu aucune provision suffisante en cas de réclamation de cette nature. La réclamation est de droit.

Par **Samily**, le **18/05/2008** à **02:50**

Ok, la réclamation est de droit mais je pensais qu'il y avait un délai maximum. Sinon merci pour la réponse mais le souci pour les mensualités plus souples, c'est le fait que j'ai fini mon apprentissage au mois de juin et que je ne continue pas l'école c'est pourquoi ils me demandent c'est deux mensualités. Bonne nuit.